

Conseil d'Administration
Séance du 25 juin 2026 à 18H00

Au siège du conseil de Grand Lac, 1500 boulevard Lepic 73100 Aix-les-Bains

NOMS ET PRENOMS	Présents (X)	Absents excusés	Pouvoir donné à
1. Marie Claire BARBIER	X		
2. Renaud BERETTI	X		
3. Lydéric BOUQUET	X		
4. Jean-Marc BOUTEILLIER	X		
5. Michelle BRAUER	X		
6. Jacques CONVERT	X		
7. David GAILLARD		X	
8. André GRANGER	X		
9. Alain HOTIER	X		
10. Antoine HUYNH	X		
11. Nicolas MERCAT		X	
12. Julie NOVELLI		X	
13. Colette PIGNIER		X	
14. Pascale ROUSSEAU	X		
15. Alain YVROUD		X	

Autres présents non votants :

BORRELY-DUBINI Muriel
RENAUD Marie

Assistant de Direction du CIAS Grand Lac
Directrice du CIAS Grand Lac

L'an deux mille vingt-six, je jeudi vingt-cinq juin à dix-huit heures, les membres du conseil d'administration du CIAS Grand Lac, légalement convoqués le dix-neuf juin 2026 par le président, Renaud BERETTI, se sont réunis à Aix-les-Bains, au siège de la communauté d'agglomération, 1500 boulevard Lepic.

Un dossier de travail en tout point identique a été transmis aux membres du conseil d'administration pour la tenue de la séance. Ce dossier comprend l'ordre du jour et les projets de délibérations, avec leurs annexes.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de Grand Lac, 1500 boulevard Lepic, 73100 Aix-les-Bains, dans le délai de deux mois à compter de sa publication (acte réglementaire) ou de sa notification (acte individuel). Le tribunal administratif de Grenoble peut être saisi par la voie de l'application "Télérecours citoyens" sur le site www.telerecours.fr.

Accusé de réception en préfecture
073-267308428-20260625-D16-DE
Date de réception préfecture : 26/06/2026



CENTRE INTERCOMMUNAL
D'ACTION SOCIALE DE GRAND LAC

DÉLIBÉRATION

N° : 27 Année : 2026

Exécutoire le : 26 JUIN 2026

Publiée/Notifiée le : 26 JUIN 2026

Visée le : 26 JUIN 2026

FINANCES

Décision modificative N° 1 de l'Etat Prévisionnel de Recettes et de Dépenses Les Fontanettes – budget 50 300

Monsieur le Président rappelle que l'état prévisionnel des recettes et des dépenses (EPRD) doit être transmis aux autorités de tarification 30 jours après la dernière notification de financements par les autorités de tarification et au plus tard le 30 juin de l'exercice.

Il indique que chaque année, il convient de prendre une décision modificative pour ajuster le montant des produits de la tarification suite aux notifications du Conseil Départemental et de l'Agence Régionale de Santé.

Monsieur le Président informe que l'EHPAD les Fontanettes a reçu notification du Conseil Départemental pour les tarifs hébergement et la dotation dépendance de l'hébergement temporaire. Il précise que les produits notifiés sont conformes au budget et n'appelle donc pas de modification.

L'EHPAD reste dans l'attente de la notification par l'ARS des produits à la charge de l'assurance maladie concernant la dotation soins et le forfait global dépendance de l'hébergement permanent.

Monsieur le Président indique par ailleurs que les dépenses d'électricité sont à augmenter suite à l'installation de la géothermie et au passage d'une facturation de notre consommation estimée à une facturation au réel.

Il propose la décision modificative suivante :

Compte de résultat prévisionnel :

DEPENSES	
60612 – Energie, Electricité	+18 000.00 €
Total Groupe 1 – Charges afférentes à l'exploitation courante	+18 000.00 €
TOTAL	+18 000.00 €

RECETTES	
7488 – Autres subventions et participations	+ 18 000.00 €
Total Groupe 2 – Autres produits relatifs à l'exploitation courante	+18 000.00 €
TOTAL	+18 000.00 €

Accusé de réception en préfecture
073-267303428-20260625-D27-DE
Date de réception préfecture : 26/06/2026

Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré :

- APPROUVE la proposition ci-dessus ;
- CHARGE Monsieur le Président pour agir en ce sens.

Aix-les-Bains, le 25 juin 2026

Le Président,
Renaud BERETTI

La secrétaire de séance,
Marie RENAUD



- Conseillers en exercice : 15
- Présents : 10
- Présents et représentés : 10
- Votants : 10
- Pour : 10
- Contre : 0
- Abstentions : 0
- Blancs : 0

Acte à classer

D27

1	2	3	4
En préparation	En attente retour Préfecture	> AR reçu <	Classé

Identifiant FAST : ASCL_2_2026-06-26T10-03-01.00 (MI270764832)**Identifiant unique de l'acte :** 073-267303428-20260625-D27-DE ([Voir l'accusé de réception associé](#))**Objet de l'acte :** Décision modificative N. 1 de l'Etat Prévisionnel de Recettes et de Dépenses Les Fontanettes - budget 50300
Date de décision : 25/06/2026

Nature de l'acte : Délibération**Matière de l'acte :** 7. Finances locales
7.1. Decisions budgetaires
7.1.4. Décisions modificatives**Identifiant unique de l'acte antérieur :**

Acte : 12 **Multicanal :** Non
DELIB FIN DM1 EPRD Fontanette...**Pièces jointes :**[Conseil 2026-06-25 Page de garde.PDF](#)**Type PJ :** 99_DE - Délibération[Imprimer la PJ avec le tampon AR](#)

Classer**Annuler****Préparé**Date **26/06/26** à **10:02**Par **BORRELY DUBINI ID Muriel****Transmis**Date **26/06/26** à **10:03**Par **BORRELY DUBINI ID Muriel****Accusé de réception**Date **26/06/26** à **10:08**